	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 30 septembre 2022</b>	<b>N° 2022-525</b>

Convocation du 23 septembre 2022

Aujourd'hui vendredi 30 septembre 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES  
M. Didier CUGY à Mme Anne LEPINE  
Mme Françoise FREMY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Baptiste MAURIN  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
M. Michel LABARDIN à M. Jérôme PEScina  
M. Guillaume MARI à M. Patrick PAPADATO  
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christian BAGATE  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE  
Mme Nadia SAADI à M. Alain GARNIER  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA


**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à Mme Céline PAPIN de 11h30 à 14h30 et à partir de 17h45  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h05  
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h30  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH de 15h10 à 18h45  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h45  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick LABESSE à partir de 17h40  
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA à partir de 14h30  
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h15 à 14h30  
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 19h 05  
Mme Brigitte BLOCH à Mme Eve DEMANGE de 12h55 à 14h30 et à partir de 18h45  
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Myriam BRET à partir de 17h30  
Mme Andréa KISS à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 18h10  
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h20  
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h30  
Mme Amandine BETES à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h35  
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX à partir de 10h15  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG de 12h45 à 15h et à partir de 17h10  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU de 11h50 à 14h30 et à partir de 18h30  
M. Alain CAZABONNE à M. Max COLES à partir de 12h30  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h10  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 14h30 et à partir de 17h10  
M. Christophe DUPRAT à M. Franck RAYNAL à partir de 11h15  
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI jusqu'à 11h45  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Géraldine AMOUROUX de 12h55 à 16h20  
M. Nicolas FLORIAN à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h20  
M. Frédéric GIRO à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Cyrille JABER de 14h30 à 16h et à partir de 17h  
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 11h15 à 12h40  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN de 13h20 à 15h20 et à partir de 18h20  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Camille CHOPLIN de 11h15 à 12h15  
M. Jacques MANGON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h  
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40  
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30  
Mme Marie RECALDE à M. Alexandre RUBIO à partir de 14h30  
M. Bastien RIVIERES à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h20  
M. Fabien ROBERT à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 16h40  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Tiphaine CORNACCHIARI jusqu'à 12h  
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h10  
M. Thierry TRIJOLET à Mme Christine BOST à partir de 16h40

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Dominique ALCALA à partir de 18h45  
Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 18h45  
M. Christian BAGATE à partir de 19h20  
Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h05  
Mme Fatiha BOZDAG à partir de 19h05  
M. Alain CAZABONNE à partir de 17h40  
M. Max COLES à partir de 17h40  
M. FLORIAN à partir de 16h20  
M. Michel LABARDIN à partir de 17h30  
M. Jacques MANGON à partir de 18h20  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à partir de 19h20  
M. Jérôme PEScina à partir de 17h30  
M. POIGNONEC à partir de 17h30  
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 18h45  
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h45

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 30 septembre 2022</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	Direction pilotage emploi et dialogue social  <b>Service GPEEC</b>	<i><b>N° 2022-525</b></i>

---

**Ajustement des effectifs de la Direction générale Transition écologique et ressources  
environnementales (DGTERE)- Décision - Autorisation**

---

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre un meilleur fonctionnement des services de Bordeaux Métropole, des ajustements d'effectif, des modifications de postes, apparaissent nécessaires au sein de la direction générale transition écologique et ressources environnementales.

**I. Direction des bâtiments**

**A-Développement du projet décret tertiaire pour la transition  
énergétique/écologique du parc bâti public**

Depuis 2021, les objectifs fixés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui exige des objectifs à horizon 2050 et le Décret Tertiaire adopté en 2019 imposent un calendrier d'actions pour les bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup> (de l'ordre de 300 bâtiments pour la direction des bâtiments). Ces obligations réglementaires définissent des points d'étapes en 2030, 2040 et 2050 qui feront l'objet d'un contrôle par les services de l'état.

En 2021, le budget prévisionnel consacré à l'ensemble des consommations fluides et prestations associées était de 21 M€. Ce budget va être amené à augmenter sensiblement compte tenu des évolutions récentes constatées.

Entre 2022 et 2026, la Direction des Bâtiments déploiera l'ensemble des prestations nécessaires à l'atteinte des objectifs votés par chaque commune et Bordeaux Métropole concernant les performances du patrimoine bâti et les énergies.

**Dans le cadre de la mutualisation et du processus de Révision du Niveau de Service (RNS), des négociations (dont pour certaines communes encore en cours) ont abouti à la définition d'objectifs et au calibrage des moyens à mettre en œuvre pour les atteindre, en particulier en termes de ressources humaines. Ainsi, la création de plusieurs postes, de 2022-2026 seront nécessaires pour la construction et la réalisation de l'ensemble des plans.**

**Les économies générées par les actions d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments permettront de financer l'ensemble des postes**

**nécessaires.**

Pour consolider le dispositif engagé la création des postes suivants est nécessaire.

1) **Service énergie et maintenance :**

- **1 poste de « énergie manager »**, catégorie A, cadre d'emplois des Ingénieurs (grades des ingénieurs, ingénieurs principaux)
- **1 poste de « animateur climat énergie »**, catégorie B, cadre d'emplois des rédacteurs ou des techniciens
- **1 poste de « technicien économie d'eau »**, catégorie B, cadre d'emplois des techniciens
- **1 poste de « technicien suivi Photovoltaïque/Energie renouvelable »**, catégorie B, cadre d'emplois des techniciens
- **1 poste de « technicien contrôle des prestations sur sites »**, catégorie B, cadre d'emplois des techniciens

2) **Service études, architecture et archéologie :**

- **1 poste de « technicien gestion des ressources graphiques »**, catégorie B, cadre d'emplois des techniciens
- **1 poste de « assistant administratif décret tertiaire »**, catégorie C, (cadre d'emplois des adjoints administratifs)

**B. Actions consécutives à l'audit de sécurisation du process de conduite d'opération**

L'audit a mis en exergue plusieurs problématiques dont :

- Un manque de moyens administratifs pour assurer dans de bonnes conditions la conduite des nombreuses opérations de la direction.
- La nécessité de mieux former et accompagner les nouveaux arrivants dans l'appropriation de nos processus internes et dans leurs formations professionnelles.

1) **Service de Coordination et d'Appui Administratif (SCA)**

**Création d'un centre d'appui au suivi et exécution des opérations**

**Création de 3 postes de catégorie B de gestionnaire administratif et financier**

L'audit réalisé en début d'année a permis de déterminer les moyens à mettre en œuvre afin d'assurer l'exécution des opérations dans un contexte sécurisé.

Dans un souci de regroupement des expertises métiers et afin de former des binômes efficaces, les agents de cette équipe, rattachée au service coordination et appui, seront physiquement en proximité directes des équipes de chargés d'opération.

2 postes existent déjà au sein du service Construction et Amélioration du Patrimoine.

Il convient donc de créer des postes supplémentaires pour assurer le dimensionnement adapté.

Pour ce faire, afin de structurer et de donner de la lisibilité aux missions associées à ces fonctions administratives, **il est proposé de créer un Centre d'appui au suivi et exécution des opérations** qui serait composé de :

- **1 poste de responsable de centre** (catégorie A, cadre d'emploi des attachés (grades des attachés, attachés principaux et directeurs) **créé par transformation** du poste d'adjoint au responsable de service (PER12072) du même cadre d'emplois ;
- **6 postes de gestionnaire administratif et financier**, catégorie B (filière administrative, cadre d'emplois des rédacteurs):
  - 1 poste créé par transformation d'un poste de gestionnaire du patrimoine (catégorie B, cadre d'emploi des rédacteurs, PER12594) de la mission maîtrise d'ouvrage
  - 2 postes créés par redéploiement des postes de gestionnaire administratif et financier de catégorie B du centre sport et petite enfance et du centre éducation du service construction et amélioration du patrimoine (PER12603 et PER12501) ;
  - 3 créations de postes supplémentaires, financées en partie par la fermeture de 2 postes de technicien bâtiment, catégorie B, filière technique, au fur et à mesure des mobilités ou promotions des agents actuellement en poste.

D'autre part, afin de répondre aux besoins de formation des agents, il est proposé de renforcer le centre coordination et administration générale par **la création d'un poste d'assistant administratif et logistique**, catégorie C, cadre d'emplois des adjoints administratifs **par transformation** d'un poste vacant de catégorie C de Gestionnaire budgétaire et comptable (PER08546).

## **2) Service Construction et amélioration du patrimoine (SCAP)**

**Transformation d'un poste de catégorie B filière technique en catégorie A filière technique**

**Transformation d'un poste de catégorie C filière technique en catégorie A filière technique**

Il apparaît nécessaire d'adapter les moyens techniques internes en faisant évoluer les compétences pour assurer le pilotage des opérations.

Pour ce faire **il est proposé de transformer** :

- 1 poste de technicien bâtiment (PER10975), catégorie B, cadre d'emplois des techniciens du centre bâtiment technique
- 1 poste de surveillant de travaux bâtiment (PER08648), catégorie C, cadre d'emplois des adjoints techniques du centre administration générale et action sociale

**pour créer 2 postes de chargé d'opérations bâtiments** (catégorie A, filière

technique cadre d'emplois des ingénieurs) : un poste au sein du centre bâtiments techniques et un poste au centre administration générale et action sociale.

### Demande d'ouverture aux contractuels

Compte tenu des spécificités de certains postes ci-dessus mentionnés, du contexte particulier de rareté des profils recherchés (concurrence avec le secteur privé), des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, de recourir à des agents non-titulaires en cas de jury infructueux pour les postes de :

- **Responsable de centre d'appui au suivi et exécution des opérations**
- **2 postes de Chargé d'opérations bâtiments**
- **Energie manager**
- **Animateur climat énergie**
- **Technicien économie d'eau**
- **Technicien suivi Photovoltaïque/Energie renouvelable**
- **Technicien contrôle des prestations sur sites**
- **Technicien gestion des ressources graphiques**
- **6 postes de gestionnaire administratif et financier**

## II. Direction générale adjointe prévention et gestion des déchets

### A. Direction Ressources

**Création d'un poste de catégorie B filière administrative**

**Création d'un poste de catégorie C filière administrative**

Par cohérence avec les sujets relatifs aux Ressources Humaines et à la dimension sociale du plan stratégique, le poste de **chargé de mission d'accompagnement au changement** (PER12126) est **redéployé de la mission prospective et innovation à la Direction Ressources** sur le volet d'accompagnement au changement interne.

### Service administratif et financier

**Transformation du Centre marchés publics en Centre achats**

Dans le cadre du plan stratégique 2022-2026 de la direction adjointe Prévention et Gestion des Déchets le nombre de marchés est amené à augmenter et demandera un accompagnement plus soutenu des équipes de la direction. Aussi, afin de favoriser une meilleure gestion et un accompagnement des équipes pour des achats plus économiques et plus responsables, une stratégie achats doit être développée, nécessitant coordination, pilotage et sécurisation des process.

C'est pourquoi il est nécessaire **de créer un poste de Responsable de Centre Achats** (Catégorie B – Cadre d'emplois des Rédacteurs) ainsi qu'un poste d'**assistant marchés publics et achats** (Catégorie C – Cadre d'emplois des Adjoints administratifs).

### Adaptation de l'organisation de la gestion administrative :

La gestion administrative de l'ADG-PGD (site de Latule) est assurée par un poste d'assistant de direction aujourd'hui directement rattaché au poste d'Adjoint au Directeur Général et deux postes d'assistant administratif rattachés au poste de responsable du service administratif et financier. Les missions du poste d'assistant de direction étant transversales avec celle des autres postes d'assistant administratif, il apparaît souhaitable de regrouper au sein d'une même cellule les postes d'assistant administratif et celui d'assistant de direction, encadrés par le poste de responsable du service administratif et financier qui aura pour mission de coordonner les activités tout en soutenant une dynamique d'équipe. L'organisation de la gestion administrative sera également plus claire pour les interlocuteurs internes et externes à la direction.

Ainsi, il convient de **redéployer le poste d'assistant de direction (PER09074)** de l'ADG au sein du service administratif et financier de la Direction Ressources.

## **B. Direction stratégie et maîtrise d'ouvrage**

Afin de mettre en œuvre le plan stratégique déchets, la direction Stratégie et Maîtrise d'ouvrage fait évoluer son organisation pour optimiser la préparation des leviers techniques et l'accompagnement des habitants.

Ses rôles sont les suivants :

- Animer, piloter et gérer le plan stratégique ;
- Mettre en œuvre le Plan Local de Prévention Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
- Avoir une vision globale et évaluer la performance de la politique déchets ;
- Assurer une veille technique sur les évolutions réglementaires et juridique.

### **1) Scission du service Stratégie et Economie circulaire**

Dans la continuité des actions issues du CHSCT du 10 Novembre 2021 et du plan stratégique, la scission du service Stratégie et économie circulaire apparaît indispensable afin d'organiser de façon optimale les interventions opérationnelles, la stratégie, la maîtrise d'ouvrage et la gestion de projets d'informatisation.

Deux services sont ainsi créés :

- Un service Pilotage
- Un service Prévention

#### a) Le service Pilotage

Le **poste de responsable de service pilotage (PER13209)**, catégorie A filière administrative ou technique, cadres d'emplois des attachés ou des ingénieurs (grades des attachés, attachés principaux et directeurs ou grades des ingénieurs, ingénieurs principaux) **sera créé par transformation** du poste de responsable de

service, catégorie A filière technique, de l'ancien service stratégie et économie circulaire (PER09075).

Le service sera constitué de 4 centres : centre Animation de la politique déchets, centre de préfiguration des biodéchets, centre gestion des données informatisées de collecte, centre maîtrise d'ouvrage et patrimoine.

- Centre Animation de la politique déchets

Sa mission sera l'animation de la politique déchets sur le territoire et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie :

- Représentation et animation de la politique déchets dans les autres politiques de la Métropole, au niveau national et auprès des communes : éco-exemplarité, évolution du règlement de collecte, articulation avec la politique propreté, référent communication...
- Portage du rôle d'animateur et d'évaluation de la performance de la politique déchets ;
- Gouvernance du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et suivi (CCES) ;
- Cadre de coopération et d'accompagnement des communes de Bordeaux Métropole ;
- Référent de la coopération territoriale sur la thématique déchets avec les territoires voisins ;
- Veille et développement des filières et développement des relations avec les partenaires (ADEME, AMORCE..) ;
- Préparation du déploiement des équipes biodéchets.

Afin de mettre en œuvre une veille sur le développement de filières, des expérimentations et projets innovants en cohérence avec le plan stratégique déchets et en lien avec la valorisation des déchets, le traitement et la collecte des déchets, il est nécessaire de **créer un poste de chargé de mission innovation et développement des filières**, catégorie A, filière administrative ou technique, cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs (grades des attachés, attachés principaux, directeurs, ingénieurs et ingénieurs principaux).

Pour accompagner la mise œuvre des projets en lien avec les communes, le SIVOM, les territoires voisins et conseiller les services en amont par une expertise administrative, un poste de **chargé de mission coopération territoriale et contractualisation est créé**, catégorie A, cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs (grades des attachés, attachés principaux, directeurs, ingénieurs et ingénieurs principaux).

Le poste de chargé de mission conception politique déchets (PER12125), catégorie A filière administrative ou technique, **évolue en poste de responsable de centre animation de la politique déchets**, cadres d'emplois des attachés et ingénieurs (grades des attachés, attachés principaux, directeurs, ingénieurs et ingénieurs principaux).

- Centre de préfiguration des biodéchets

Bordeaux Métropole dispose déjà d'une longue expérience et de compétences



internes en matière de compostage, qu'il est proposé de conforter et de développer pour assurer, essentiellement en régie, ce service auprès des habitants.

Ainsi il est proposé la création d'un centre de préfiguration de la future gestion du tri à la source des biodéchets sur la base des équipes existantes.

Sous la responsabilité d'un responsable de centre en charge de mettre en place une régie de gestion des biodéchets (développement de l'apport volontaire, test de collecte en milieu urbain dense, poursuite et intensification du déploiement du compostage, en particulier en extra rocade) ce centre regroupera les compétences en compostage individuel et collectif existantes dans la Métropole réparties en deux unités.

- o Unité déploiement habitat individuel : composée d'un poste de responsable d'unité, d'un assistant technique, d'un assistant logistique et de 6 postes d'ambassadeur du biodéchets : la mission de cette unité sera de définir les équipements, d'identifier des lieux d'implantation des bornes en relation avec les communes et d'organiser la formation, l'information et la médiation auprès des habitants.
- o Unité déploiement compostage collectif : composée de 4 postes d'ambassadeur du compostage collectif, cette unité se consacrera au développement du compostage collectif en accompagnant les projets d'implantation des composteurs en lien avec les représentants des sites et d'en assurer le suivi.

Il est donc nécessaire de créer

- **1 poste de responsable de centre préfiguration biodéchets**, catégorie A, filière administrative ou technique, cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs (grades des attachés, attachés principaux, directeurs, ingénieurs, ingénieurs principaux) ;
  - **1 poste de responsable d'unité déploiement habitat individuel**, catégorie B, filière administrative ou technique, cadre d'emplois des rédacteurs ou techniciens ;
  - **6 postes d'ambassadeurs biodéchets**, catégorie C cadre d'emplois des adjoints administratifs ou techniques, par redéploiement de 4 postes de l'ex-unité écogestes (PER08820 ; PER08949 ; PER08998 ; PER09098) et **création de 2 postes supplémentaires**.
  - **4 postes d'ambassadeur du compostage collectif**, catégorie C, cadre d'emplois des adjoints administratifs ou technique **par redéploiement** de 4 postes de l'ex-unité animation des partenariats (PER12304 ; PER12300 ; PER12302 ; PER12303)
  - **1 poste d'assistant technique**, catégorie C, cadre d'emplois des adjoints techniques **par transformation** d'un poste de responsable d'unité écogestes déchets (PER12305)
  - **1 poste d'assistant logistique**, catégorie C, cadre d'emplois des adjoints techniques **par transformation** d'un poste d'adjoint au responsable d'unité écogestes déchets (PER12301)
- Centre gestion des données informatisées de collecte

Enjeu : collecte et analyse des données permettant d'apprécier la qualité de mise en œuvre de la politique publique et d'aider à la prise de décision

Les sources d'information des données relatives à la relation aux usagers, au suivi des tonnages, aux éco-organismes, aux parcs d'équipements (bacs, points d'apport volontaire, etc..) sont à consolider pour constituer des bases de données fiables et des modes de saisie plus efficaces.

Dans une perspective de développer « l'intelligence de la donnée » à des fins de pilotage de politique publique (déchets) mais aussi de sécurisation des données, il est nécessaire de développer le SI déchets selon trois axes : une future Gestion Electronique des Documents (GED), une base de données unique déchets (technique et financière), une base de données Relation usagers.

Il est donc nécessaire de renforcer l'équipe actuelle par **la création d'un poste de chargé d'études** (Catégorie A – Cadre d'emplois Ingénieurs et Attachés).

- Centre Maîtrise d'ouvrage et Patrimoine

Le centre stratégie patrimoniale devient le centre maîtrise d'ouvrage et patrimoine.

Enjeu : maîtrise d'ouvrage

Les missions de maîtrise d'ouvrage sont à renforcer autour des enjeux de mise en œuvre du schéma directeur des Centres de Recyclage en particulier : veille foncière, expérimentation, design des sites pour une meilleure intégration et acceptabilité, réalisation des aménagements des sites (rénovation, extension et construction).

L'équipe actuelle doit être renforcée par la **création d'un poste de chargé d'opérations** (Catégorie B – Cadre d'emplois Techniciens et Rédacteurs).

b) Le service Prévention constitué de 2 centres

Dont la mission est la mise œuvre des actions du PLPDMA et l'accompagnement des habitants.

- **Création d'un poste de responsable de service prévention**, filière administrative et technique (grades des attachés, attachés principaux, directeurs, ingénieurs et ingénieurs principaux), **par transformation** de l'ancien poste de Responsable de centre animation de la prévention des déchets (PER12078) ;
- **Redéploiement d'un poste d'assistant pilotage et communication** de l'ancien centre animation prévention des déchets (PER12293).

- Centre Animation des partenariats

Sa mission est l'accompagnement des différents acteurs et relais institutionnels via des partenariats pour mettre en œuvre la réduction des déchets (décret 5 flux, ...).

Sous la responsabilité du responsable de service prévention, il est composé de **deux postes de chargé d'animation**, porteurs notamment du réemploi et du Zéro Waste, de la politique "matière organique" **par redéploiement** de ces postes de l'ancienne unité animation des partenariats (PER12508 et PER12091) et d'un poste de **chargé d'animation relations aux professionnels créé par transformation** du poste de Responsable de l'unité Partenariat (PER12306).

- Centre Accompagnement des habitants

Enjeu : information des habitants, accompagnement sur les impacts de mise en œuvre des leviers techniques et d'animation (ECT, prévention)

Ses effectifs seront constitués de six postes d'ambassadeur de la prévention et d'un poste de responsable de centre, en charge d'aller à la rencontre physique et numérique des habitants, d'assurer un suivi personnalisé des usagers engagés avec enquêtes courriel / visioconférences, de répondre aux questions des habitants en s'appuyant sur les outils téléphoniques et numériques, de promouvoir les actions organisées par les partenaires et de réaliser des animations sur la réduction des déchets et le tri. Une formation à l'animation est déjà engagée et sera poursuivie.

Ce centre serait composé de :

- **1 création de poste de responsable de centre accompagnement des habitants** catégorie A – cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs (grades des attachés, attachés principaux, directeurs, ingénieurs ou ingénieurs principaux).
- **6 postes d'ambassadeurs prévention** par transformation de 5 postes d'agent de communication de l'ancienne unité écogestes et **création d'1 poste d'ambassadeur supplémentaire** (catégorie C – Cadre d'emplois adjoints administratifs ou techniques).

Les effectifs des équipes d'ambassadeurs des unités déploiement habitat individuel, unité déploiement compostage collectif et du centre accompagnement des habitants au nombre de 16 sont constitués de 9 postes d'agent de communication de l'ancienne unité écogestes (PER08774, PER08808, PER09022, PER08816, PER08824, PER08820, PER08949, PER08998, PER09098) et de 3 créations de postes et des 4 postes d'animateur de l'ancienne unité animation des partenariat (PER12304, PER12300, PER12302, PER12303). Conformément à l'axe 4 du volet social du plan déchet (Accompagnement et développement des parcours professionnels) les affectations sur ces postes seront effectuées en privilégiant le volontariat.

Par ailleurs, **le poste de Chargé de communication événementielle et partenariale**, catégorie C, filière administrative (**PER12473**) **du service stratégie et économie circulaire est transféré au sein de la direction de la communication du Cabinet du Président** (cf rapport « Ajustement des effectifs » du comité technique du 16 juin 2022).

### **C. Direction exploitation**

#### **Création de quatre postes de catégorie C, filière technique**

##### **1) Service valorisation – Centre de recyclage**

L'équipe des agents de conduite des centres de recyclage est constituée de 36 agents (1 groupe de 18 agents / 1 groupe de 17 agents et 1 chauffeur dit «de quart

»). Cette équipe a été renforcée de 2 agents en mai 2017, puis de 2 agents à nouveau le 1er janvier 2020, compte tenu de l'augmentation du tonnage collecté sur les centres de recyclage.

Pour autant, les tonnages collectés en 2021 mettent en évidence une augmentation substantielle de l'ordre de 9 % de l'activité des centres de recyclage par rapport à l'année 2020.

Elle se conjugue par ailleurs à une forte détérioration des conditions de circulation sur le réseau routier, et plus particulièrement sur la rocade, qui contribue à ralentir les rotations effectuées entre les centres de recyclage et les exutoires.

En conséquence, un renforcement de moyens semble opportun pour compenser une charge d'activité en hausse qui s'accompagne d'une baisse du rendement.

Il est donc proposé **la création de 4 postes d'agent de conduite** (Catégorie C – grade des adjoints techniques principaux).

## **2) Service collecte Bègles - Centre Support Collecte**

Le centre support collecte est composée de 24 postes répartis comme suit :

- 3 postes de catégorie B
- 21 postes de catégorie C

Afin d'améliorer la lisibilité du fonctionnement de ce centre, il apparaît nécessaire d'adapter son organisation.

### α. Unité Proximité / section Habitat Collectif

Compte tenu des orientations du plan stratégique déchets 2026, le plan de charge de la section client habitat collectif est amené à croître, avec la nécessité de relations étroites avec les bailleurs et syndicats. Il convient de réorganiser et de renforcer cette équipe.

Les missions du poste d'**agent d'assistance technique de la section suivi qualité et interventions déchets** (SQID) (PER12294) s'apparentent à celles de la section client habitat collectif notamment pour ce qui concerne le dimensionnement des besoins en stockage lors de l'instruction des permis de construire. Il est donc proposé **de transférer ce poste au sein la section Client Habitat Collectif**.

Cette section intervient dans de nombreux domaines : suivi de l'exécution de marchés publics, avis sur les permis de construire, adaptation de la dotation de bacs dans l'habitat semi-collectif, démarchage de professionnels dans le cadre de la redevance spéciale etc... et voit son activité augmenter.

Il est donc nécessaire de renforcer cette section par la **création d'un deuxième poste de responsable de section habitat**, cadre d'emplois des agents de maîtrise **par transformation d'un poste d'adjoint technique vacant** d'agent suivi qualité et interventions déchets au sein de l'unité proximité - PER08928).

Enfin dans un souci de clarté et de simplification, la section Client Habitat Collectif est renommée section Habitat Collectif.

### β. Organisation de l'unité Proximité / section Suivi Qualité Intervention Déchets (SQID)

Les missions des agents suivi qualité et intervention déchets diffèrent. Ils assurent d'une part, le démarchage des professionnels dans le cadre de la redevance spéciale (9 agents) et, d'autre part, la collecte ponctuelle du carton sur l'hypercentre (PER09753 - PER09754).

Il est donc proposé de faire apparaître cette distinction à l'organigramme.

En outre un agent du SQID est spécialisé dans la maintenance de bacs. En pratique, la planification et les approvisionnements pour cette mission sont organisés par l'unité Surveillance. **Ce poste (PER09755) est donc transféré** de la section SQID au sein de l'unité Surveillance.

### Demande d'ouverture aux contractuels

Compte tenu des spécificités de certains postes ci-dessus mentionnés, du contexte particulier de rareté des profils recherchés (concurrence avec le secteur privé), des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, de recourir à des agents non-titulaires en cas de jury infructueux pour les postes de :

- **Responsable de Centre Achats**
- **Responsable de service pilotage**
- **Chargé de mission innovation et développement**
- **Chargé de mission coopération territoriale et contractualisation**
- **Responsable de service prévention (également responsable de centre animation des partenariats)**
- **Responsable de centre accompagnement des habitants**
- **Responsable de centre préfiguration biodéchets**
- **Chargé d'animation « politique matière organique »**

## III. Direction générale adjointe action climatique et transition écologique

### A. Direction ressources

Le poste d'assistant comptable et administratif (PER05972) du service finances-marchés sera transféré vers la direction générale des territoires au pôle territorial de Bordeaux (cf rapport du comité technique du 16 juin 2022 de la direction générale des territoires).

### B. Direction animation des transitions

#### 1) **Service Accompagnement des publics**

Ce service, précédemment service sensibilisation, accompagnement et participation des publics, conserve le même périmètre d'activités tendant à susciter et accompagner les changements de comportements et de pratiques.

Il appuie son action sur la Maison Ecocitoyenne, porte également l'animation de deux dispositifs majeurs : les Juniors du Développement Durable (qui s'adresse aux élèves d'école élémentaire) et les Superdéfis (qui s'adressent à des groupes

d'habitants) ainsi que les missions d'animation interne à la métropole.

### **Repositionnement Maison Ecocitoyenne (MEC)**

Dans le cadre de la révision du plan Climat, qui s'est voulu plus ambitieux en matière de développement de l'animation territoriale et d'implication des acteurs du territoire, il est apparu essentiel de repositionner les activités de la Maison Ecocitoyenne.

La raison d'être actuelle de la MEC est d'informer et sensibiliser le grand public aux enjeux de la transition écologique. Si cette mission était innovante à l'ouverture du lieu, elle l'est beaucoup moins aujourd'hui, alors que le territoire s'est largement doté de structures proposant une offre de service similaire, mais non coordonnée ; que l'ensemble de ces acteurs agit de manière non coordonnée et peu optimisée, sans se risquer à une évaluation très engageante de ses activités.

Afin d'assurer les activités et de couvrir les larges amplitudes horaires actuelles, l'équipe se répartit comme suit :

- 3 agents d'accueil, dont un assurant également des fonctions logistiques, catégorie C. (PER05974, PER08555, PER05975)
- 2 adjoints d'animation, catégorie C, qui assurent la coordination de la programmation d'ateliers, de balades ou encore d'expositions (PER05977, PER05978).

Un long travail de repositionnement, accompagné par un cabinet extérieur, étayé par une étude du territoire, des entretiens avec les porteurs d'actions de sensibilisation et alimenté par la réflexion et les besoins de 7 élus métropolitains nous amène à proposer la nouvelle raison d'être du lieu : accompagner les acteurs de l'offre de mobilisation existante dans l'augmentation d'impact global de leurs actions. Ainsi, elle deviendrait le dispositif métropolitain d'animation, de coordination, d'appui à l'innovation et d'accompagnement au réseau des acteurs de la mobilisation pour la transition.

Ainsi, les missions menées par le dispositif seront les suivantes :

- **Accompagner les acteurs dans l'amélioration de leurs pratiques**

Cela s'illustrerait par exemple par :

- L'évaluation et la capitalisation d'outils, de bonnes pratiques et de freins au changement de comportement ;
- L'expérimentation de dispositifs innovants (itinérances, activités démonstratrices, recherche-action-formation, ...).
- **Coordonner le réseau d'acteurs de la transition**

Cette mission se matérialiserait par :

- Le rassemblement, l'animation et la coordination du réseau ;
- La mise à disposition d'un espace de travail et de convivialité accessible aux acteurs du réseau.
- **Améliorer la visibilité et la lisibilité de l'action métropolitaine**

Concrètement, cela supposerait :

- La poursuite du recensement des acteurs et des dispositifs de mobilisation vers la transition ;
- L'organisation d'événements pluripartites intersectoriels, pour faire venir des publics nouveaux à la transition ;
- L'incarnation de cette stratégie dans ce lieu qui centralise et donne à voir l'ambition métropolitaine.

Afin de renforcer la capacité d'action de la Maison Ecocitoyenne, il est proposé les ajustements suivants :

- 1 poste de **chargé de mission développement, innovation, évaluation de projets**, catégorie A filière administrative ou technique, cadres d'emplois des attachés (grades des attachés, attachés principaux et directeurs ou grades des ingénieurs, ingénieurs principaux), **par transformation** d'un poste vacant d'Animateur maison écocitoyenne (PER05978), catégorie C

Compte tenu de spécificités du poste ci-dessus mentionné, des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique, de recourir à des agents non-titulaires en cas de jury infructueux.

Dans l'optique de rester à effectif constant et pour exercer les nouvelles missions proposées, les trois autres postes de catégorie C d'Animateur maison écocitoyenne (PER05974/PER05975/PER05977), catégorie C feront l'objet d'une transformation (2 postes transformés en catégorie A et 1 poste transformé en catégorie B) au fur et à mesure des mobilités ou promotions des agents actuellement en poste.

## **X. Direction stratégie et action énergétique**

Les 8 postes au sein du service éclairage, réseaux secs et équipements connectés seront transférés vers la direction générale des territoires au pôle territorial de Bordeaux (cf rapport CT du 16 juin 2022 de la direction générale des territoires)

### **Récapitulatif des postes créés, transformés ou supprimés :**

Direction générale	Postes créés					Postes supprimés					Sold e	Coût en année pleine	Coût année N
	A+	A	B	C	Total	A+	A	B	C	Total			
DG Transition écologique et ressources environnementales	0	9	11	9	<b>29</b>	0	0	1	2	<b>3</b>	<b>26</b>	<b>1 390 357,20 €</b>	<b>695 178,60 €</b>

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'arrêté du Président N°2020-BM0696 en date du 16 juillet 2020, arrêtant l'organisation générale des services,

**VU** l'article L332-8 alinéa 2 du code général de la fonction publique,

**VU** le comité technique en date du 16 juin 2022,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QU'**afin de permettre un meilleur fonctionnement des services, un ajustement des effectifs ou d'évolutions d'effectifs apparaissent nécessaires afin de répondre à de nouveaux projets métropolitains,

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'autoriser les modifications des postes ci-dessus mentionnés

**Article 2 :** d'autoriser les éventuels recours aux agents non-titulaires pour les postes indiqués ci-dessus et selon la fiche financière annexée

**Article 3 :** d'autoriser les transferts de postes mentionnés ci-dessus

**Article 4 :** d'autoriser l'organisation des directions mentionnées ci-dessus

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 septembre 2022

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>6 OCTOBRE 2022</b>	Pour expédition conforme,  le Vice-président,  Monsieur Jean-François EGRON
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>6 OCTOBRE 2022</b>	